

Inserm : un Président pour quel avenir ?

Catherine Ratel-Masson, secrétaire technique nationale

Il est actuellement mis en concurrence les candidatures au poste tant convoité de la Présidence de l'Inserm. Le SNPTES est très attentif à cet appel d'offres qui déterminera pour une durée de 4 ans les orientations de notre Institut en matière de recherche médicale.

Le SNPTES souhaite pour cet organisme prestigieux un Président directeur général à la hauteur de ses ambitions à savoir la défense de la recherche en France et au rayonnement de celle-ci aux plans national et international, mais aussi et par-dessus tout, la défense de ses personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens sans lesquels aucune recherche digne de ce nom ne pourrait être.

Le SNPTES sera opposé fermement à toute diminution des effectifs de l'Institut et veillera à ce que les recrutements des personnels titulaires soient en augmentation d'année en année afin de consolider la place de l'Inserm dans le paysage de la recherche.

Le SNPTES revendique en effet de la part du Ministère qu'à travers la désignation du Président de l'Inserm, il prenne acte du rôle déterminant de l'Institut en matière de recherche biomédicale. La dotation doit par ailleurs être à la hauteur des objectifs fixés ; un contrat d'objectifs ne peut être appliqué sans moyens conséquents.

L'action conduite ces dernières années a montré toute la pertinence de disposer d'un opérateur national comme l'Inserm. La mise en œuvre des programmes transversaux a démontré sa capacité à soutenir et mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués autour d'une thématique scientifique, et la création des accélérateurs de recherche technologique va incontestablement bénéficier aux équipes de recherche.

La réponse apportée par l'Inserm aux épidémies Ébola en Guinée et République Démocratique du Congo a par ailleurs montré sa réactivité et son importance sur le plan international.

En matière de ressources humaines, même si différents sujets restent en discussions, plusieurs avancées peuvent également être notées, comme l'atteste le bilan social de l'Inserm : élargissement des postes ouverts à la mobilité, augmentation sensible des possibilités de promotions, augmentation du taux d'emploi de personnes en situation de handicap...

Le SNPTES revendique avec force qu'un plan de résorption de l'emploi précaire soit mis en place rapidement. Le SNPTES ne saurait se satisfaire d'une si faible avancée en la matière.

Ces initiatives structurantes pour l'Inserm et la recherche biomédicale doivent pouvoir s'inscrire dans la durée, et le SNPTES juge indispensable que le président qui sera nommé poursuive l'action de renforcement du rôle de l'Inserm, au bénéfice d'une recherche de qualité et des personnels de la recherche.

Choisy-le-Roi, le 01 juin 2018